

Rapport N° 34

Mesures nyonnaises du projet d'agglomération franco-valdo-genevois de 2^e génération, cofinancées par la Confédération à hauteur de 40%

Demande d'un crédit de CHF 660'000.- TTC destiné au financement des études sommaires et à la préparation des appels d'offres publics des études détaillées

Nyon, le 18 avril 2017

Au Conseil communal de Nyon

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis n° 34 s'est réunie le 21 mars à la Ferme du Manoir. Étaient présents : Suzanne Favre, André Cattin, Jacky Colomb, Claude Farine, Yves Leuzinger, Frédéric Tschuy et Yves Gauthier-Jaques (président et rapporteur). Excusé : Patrick Buchs.

La commission remercie Mme la Municipale Roxane Faraut Linares, Monsieur le Chef de service M. Francois Menthonnex et Monsieur Alain Miquel chef de projet « Agglo » pour les précisions qui ont été transmises durant la séance.

Introduction

En août 2015 la Confédération et les Cantons de Vaud et Genève ont signé l'accord sur les prestations concernant le projet d'agglomération Grand Genève 2^{ème} génération. En septembre 2016, la Conseil communal a accepté l'engagement d'un chef de projet pour une durée de 5 ans. A partir de novembre 2016, les groupes de projets ont débuté leur travaux afin de finaliser les fiches deancements avec, comme finalité, la demande du présent préavis.

Neuf mesures sont identifiées et cofinancées à hauteur de 40% par la Confédération sur la base des montants annoncés lors du dépôt. L'estimation globale pour l'ensemble des mesures représente une enveloppe de l'ordre de CHF 40Mio.

Présentation des études sommaires

La commission a pris connaissance de la présentation du programme intitulée « Grand Genève – mesures Nyonnaises, études sommaires et appels d'offres publics ».

Il s'agit principalement de 2 familles de projets distincts. L'une concerne exclusivement les routes, tandis que la seconde englobe tous les aspects autour de la mobilité douce (sentiers/passerelles).

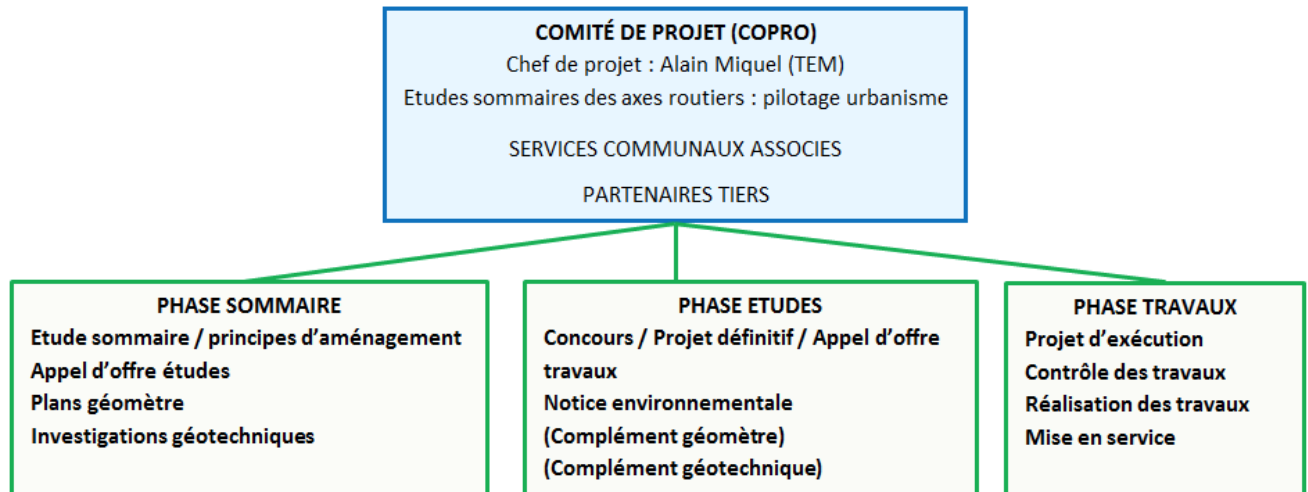
Deux organisations de projet travaillent sur le dossier. Une équipe est en charge de tous les aspects concernant les axes routiers, la seconde est en charge de l'ensemble des liaisons de mobilité douce. Le service de l'Urbanisme est impliqué dans 4 projets routiers, le reste est sous la gestion du chef de projet.

Les principaux objectifs des projets est de « Réaménager des axes de mobilité en favorisant la qualité de l'espace public, un usage harmonieux entre véhicules motorisés, vélos et piétons »

Soit:

- Pour les voitures : voies adaptées aux types d'itinéraires
- Pour les transports publics : fluidité de circulation, arrêts ad hoc
- Pour les vélos : cheminements confortables, continus et sécurisés. Parkings aisés
- Pour les piétons : environnement agréable, attractivités des commerces, espaces de vie et de partage
- Pour les personnes à mobilité réduite : autonomie en cheminement et en traversée

Actuellement le projet est dans la phase sommaire (cinq études sommaires), suivra la rédaction des dossiers (phase d'études) et pour terminer, la phase des travaux.



Selon le type de projet, des études sommaires seront rédigées (comme par exemple pour les passerelles). Le tempo est également dicté par l'octroi des subsides que la Confédération va octroyer à la Ville.

D'une manière générale, la planification se déroulera sur une période allant de 2017 à 2023 (voir dernière page du préavis).

La stratégie de la Ville consiste à commencer rapidement les études pour la Rte de Divonne, Signy et Stand. Il s'agit pour la Commune de tenir compte des éventuelles oppositions (idéalement le début des travaux devrait commencer à partir de 2019). Si d'aventure les 3 projets pouvaient ne pas subir de retard, il va de soi que la Commune ne débutera pas les réalisations toutes en même temps.

Le crédit demandé dans ce préavis est destiné à (voir détails dans le préavis §6.1)

- 5 études sommaires
- Les plans géomètre de 8 projets
- Les investigations géotechniques de 3 projets
- Les études de mobilité de 8 projets
- L'étude de l'art intégré pour 9 projets
- 5 dossiers d'appel d'offre «études»
- 1 étude détaillée et 1 dossier d'appel d'offres «travaux»

A ce stade, il est bien évident que les études sont sommaires, il va sans dire que chaque projet va nécessiter une analyse ainsi qu'une étude plus détaillées.

Discussions

A la suite de cette présentation, la commission a souhaité obtenir de plus amples informations sur l'état des discussions avec les CFF.

Il en ressort que l'étude en collaboration avec les CFF concernant un passage sous voies a mis en évidence la nécessité de réaliser une 2^{ème} voie d'accès aux quais.

La 1^{ère} étude du passage a été évaluée pour un montant de l'ordre de CHF 5Mio. Si la nécessité de créer un chemin d'accès aux quais se dessine, le prix de cette réalisation se monte à environ CHF 12Mio.

Actuellement, la Ville a déposé une demande de financement à l'OFT. En fonction du scénario choisi (passage sous-voies avec ou sans accès aux quais) il n'est pas impossible que toute la réalisation soit prise en charge par les CFF (réalisation d'ici à 2024)

Il n'est donc, à ce jour, pas possible que la Ville retire ce dossier des mesures. Toutefois, rien n'est certain à l'état actuel, la Ville est en attente d'une réponse des CFF pour le mois d'avril 2017.

Pour rappel, le projet consiste à réaliser un passage piéton, voire également pour les cyclistes. La contrainte du passage avec ou sans les cyclistes est surtout dictée par la rampe de sortie du côté de la place de la gare.

La commission s'est aussi inquiétée des oppositions concernant le sentier du Cossy. Actuellement une personne dans une PPE s'y oppose. La Municipalité envisage d'entamer une procédure d'expropriation pour obtenir une demande de servitude de passage public. A noter que cela ne remet pas en cause la propriété du terrain qui reste aux détenteurs actuels.

Malgré que la majorité des copropriétaires de la PPE soit d'accord avec le projet, (la Ville ayant également proposé de nombreux avantages), force est de constater que cette opposition remettra en cause les avantages qui ont été proposés par la Ville.

Suite à une question, il est aussi rappelé que seuls les projets annoncés dans le programme initial par les communes peuvent entrer en ligne de compte. De plus, le préavis actuel ne concerne qu'une partie des actions du projet d'agglomération, celles pour l'environnement et le paysage par exemple étant traitées dans leur globalité au niveau régional.

Comment sont fixés les modèles de financement pour les communes, régions, cantons et partenaires privés ?

A cette question la réponse de la Municipalité est de plusieurs ordres.

- Tout d'abord le Canton pourrait participer au financement des pistes cyclables, pour autant que les travaux soient terminés d'ici fin 2017. A noter qu'une reconduction par le Canton pour cette participation est à l'ordre du jour.
- La réalisation d'une route cantonale permet également d'obtenir un financement du canton. Seule la partie chaussée empruntée par les véhicules (et non la partie cyclable, qui fait partie d'un autre modèle de financement) est aussi possible.
- Certains projets comme la passerelle à la Redoute, ou encore le réseau de pistes cyclables avec Eysins peuvent être cofinancés avec les communes limitrophes via le Conseil régional.
- Des entreprises privées seront également approchées pour des compensations sur un empiètement sur leur terrain (par exemple la Mobilière) grâce à l'amélioration du réseau de piétons et pistes cyclistes.
- D'une manière générale, la volonté du chef de projet est de chercher des fonds partout où c'est possible, tout en mettant en avant les avantages qu'offrent les mesures prises dans les 9 projets.

Il a été également évoqué la question sur l'art intégré. Il s'agit principalement d'un concept qui consiste à réaliser les travaux tout en mettant en avant la courbure d'une route, d'un chemin. Ou encore de valoriser une fontaine, un espace précis etc. La notion d'art intégré n'est pas forcément synonyme d'une œuvre d'art, mais bien d'adapter la réalisation au travers d'un usage précis comme la lumière ou encore avec le mobilier urbain. Les coûts restent donc modestes en regard de l'ensemble des travaux.

Conclusions

Il est temps de passer des études aux actes et enfin commencer à réaliser les projets tant attendus par les Nyonnaises et Nyonnais, ce que la commission unanime salue. Les 9 projets proposés permettront de répondre aux attentes. Certes, il reste encore du chemin à parcourir et l'agenda proposé, pour autant qu'il ne change pas, devrait à l'horizon des 3 prochaines années voir le commencement des travaux.

La communication restera un enjeu majeur dans la réussite de l'ensemble des projets de cette envergure et la Municipalité en est bien consciente. La commission restera vigilante sur la manière et les moyens qui seront mises en œuvre pour garantir une action aussi participative que possible.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la (les) décision(s) suivante(s) :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 34/2017 concernant le projet d'agglomération franco-valdo-genevois de 2^e génération,

ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder un crédit d'études de CHF 660'000.- TTC à la Municipalité, pour le financement des études sommaires et la préparation des appels d'offres publics d'études détaillées dans le cadre du projet d'agglomération franco-valdo-genevois de 2^e génération comprenant les mesures nyonaises, cofinancées par la Confédération ;
2. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143-20 – *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 5 ans.

La Commission :

Suzanne Favre

Patrick Buchs

André Cattin

Jacky Colomb

Claude Farine

Yves Leuzinger

Frédéric Tschuy

Yves Gauthier-Jaques (président et rapporteur).